

Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada

Pour déclarer les accidents liés à la médication En ligne : www.ismpcanada.ca/fr/declaration/

Téléphone: 1-866-544-7672



UN PARTENAIRE CLÉ DU

Supplément au bulletin de l'ISMP Canada

Un supplément au bulletin • Volume 24 • Numéro 12 • Le 17 decembre 2024

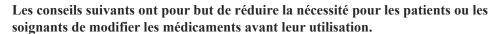
Des médicaments prêts à l'emploi pour réduire les modifications par les patients

Des erreurs peuvent se produire lorsqu'un médicament nécessite une préparation supplémentaire avant d'être utilisé par un patient ou son soignant; par conséquent, les médicaments doivent, autant que possible, être donnés aux patients sous une forme prête à l'emploi. Lorsqu'un format prêt à l'emploi n'est pas envisageable, il convient de disposer d'instructions de préparation claires et précises.

Exemples d'incidents

Erreurmed.ca a partagé deux rapports* décrivant des patients qui devaient prendre des mesures supplémentaires pour préparer le médicament avant qu'il ne soit pris ou donné.

- Dans le premier cas, une personne âgée devait diviser ses comprimés pour obtenir la dose appropriée. Elle s'est blessée aux mains en essayant de diviser les comprimés à l'aide d'un couteau.
- Dans le second cas, la pharmacie a délivré un flacon de poudre antibiotique non reconstituée à usage pédiatrique. Le parent a reçu des instructions de reconstitution écrites et destinées à être utilisées par des professionnels de la pharmacie. Le parent a tenté de suivre ces instructions, mais une erreur dans le processus de reconstitution a amené l'enfant à recevoir une dose supérieure à celle qui était prévue.



Prescripteurs

- Dans la mesure du possible, prescrire des médicaments dans des formats et des doses disponibles sur le marché.
- Si l'on sait qu'une manipulation sera nécessaire pour obtenir la dose prescrite, demander à la pharmacie de préparer les médicaments dans un format prêt à l'emploi en incluant une demande précise (p. ex. des comprimés fractionnés) sur l'ordonnance.

Pharmaciens

- Lorsqu'une manipulation est nécessaire, proposer de couper les comprimés pour les patients qui ont de la difficulté à le faire. Recommander un coupe-comprimé à ceux qui souhaitent le faire eux-mêmes.
- Lors de la vérification des produits destinés à être reconstitués, s'assurer que le produit est prêt à l'emploi avant de le remettre au patient ou au soignant. Rédiger des instructions claires et simples à l'intention du patient dans les rares cas où une poudre est destinée à être reconstituée ultérieurement.
- Au cours de la consultation, demander au patient ou au soignant s'il prévoit avoir de la difficulté à administrer le médicament tel qu'il a été délivré.



*L'infolettre suivante contient des conseils à ce sujet destinés aux consommateurs : https://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/202401BulletinV15N1-prets-emploi.pdf

